ACADÉMIE DES EXPERTS D'USAGES

« Expertise d'usages : de nouvelles compétences pour s'émanciper et transformer la société »

Intervention de :
Jean-Luc LOUBET, président de la Fédération Paralysie Cérébrale France

Lundi 09 novembre 2026

* *
*

Mesdames, Messieurs,

Je suis, en ma qualité de Président de la Fédération Paralysie Cérébrale, ravi de vous accueillir à cet événement organisé par l'Académie des experts d'usages, avec le concours précieux de l'Agefiph et de la mutuelle Intégrance. Je veux tout particulièrement les remercier de leur fidélité pour avoir accompagné, dès ses débuts en 2022, cette démarche qui n'était alors qu'exploratoire et expérimentale.

La Fédération Paralysie Cérébrale France est particulièrement fière d'avoir initié, sur proposition de Julia BOIVIN, fondatrice et cheffe de programme, l'émergence de cette Académie dont il convient de saluer tout à la fois le caractère original et innovant. J'y associe également notre prestataire GEFCA et Camille GILIBERT en qualité de référente de formation que je remercie.

La valorisation des savoirs issus de l'expérience fait partie des leviers qui contribuent à développer, chez les personnes en

situation de handicap, le pouvoir d'agir sur leur propre vie, leur environnement et leur autonomie.

Cette Académie s'adresse principalement aux personnes qui vivent avec un handicap complexe et qui sont accompagnées par des établissements médicalisés. Elle leur propose, dans le cadre d'un parcours de formation adapté de trois ans, de devenir des expertes ou des experts d'usages et de transformer ainsi leur expérience de vie en expertise dans une démarche d'émancipation personnelle et de progrès sociétal.

31 expertes et experts d'usages ont déjà été formés. Je veux les saluer et les féliciter. Certaines et certains sont présents ce soir.

L'Académie a naturellement vocation à s'inscrire dans le cadre du déploiement de la politique nationale d'intervention par les pairs mais en conservant toutefois sa singularité eu égard au public cible de ce parcours de formation.

Si nous prenons acte de la reconnaissance officielle, lors des deux dernières Conférences Nationales du Handicap (CNH), de l'expertise d'usages, il faut toutefois avoir présent à l'esprit que plusieurs écueils devront être levés : les conditions de financement de ces formations qui ne peuvent rester à la seule charge des associations gestionnaires, les enjeux de rémunération des expertes et les experts d'usages sans impact sur leurs droits sociaux et enfin, l'accompagnement au long cours, au sein des établissements, des expertes et des experts d'usages, après leur formation, pour leur permettre de prendre leur « envol » et de développer leurs interventions.

Nous aurons, je le sais, largement l'occasion d'y revenir au cours de nos débats…

Si la Fédération Paralysie Cérébrale France a accompagné l'émergence de cette Académie, elle n'en est pas « propriétaire ». Cette Académie est un « bien commun » à la disposition des différents réseaux, fédérations et unions nationales.

L'Académie a en effet largement vocation à sortir des « seuls murs » du réseau de la Fédération Paralysie Cérébrale France pour se mettre à disposition du plus grand nombre. C'est dans cet esprit qu'un appel à candidatures sera lancé, au cours du premier 2027, et qui sera largement diffusé au sein de l'écosystème du handicap.

Voilà, Mesdames, Messieurs, les quelques mots que je souhaitais vous adresser en introduction de cet événement.

L'enthousiasme est à la base de tout progrès, nul doute que dans cette Académie le premier est au service du second.

Permettez-moi de conclure sur cette citation de Socrate : « *Le savoir est la seule matière qui s'accroît lorsqu'on la partage.* »

Je vous remercie de votre attention.